



Mairie d'Ussel

République Française

Conseil Municipal du 25 juillet 2011

Conseil Municipal du 25 juillet 2011

COMPTE RENDU SUCCINCT

(les annexes sont consultables sur demande auprès du secrétariat de direction)

*Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal le 25 juillet 2011 à 19 h 00
à l'hôtel de ville d'Ussel.*

I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jackson ANKRI est désigné secrétaire de séance.

II - APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Jackson ANKRI procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Etaient présents 20 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine LECLERC, M. Jackson ANKRI, Mme Françoise BÉZIAT, M. Gilles CHAZAL, M. Yoann CRONNIER, M. Christian DUBOIS, M. Alain DURAND, M. Roger FAUGERON, Mme Evelyne GAILLARD, M. Bernard GIAT, Mme Michèle GONDON, Mme Mady JUNISSON, M. Frank LANIER, Mme Valérie OLLIER, Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Marie-Hélène POMMIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, Mlle Monique ROUGERIE, Mme Huguette ROUSSANGE, Mme Bernadette VENTÉJOUX.

Etaient absents 13 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE, M. Bernard BARANOWSKI, M. Jean-Paul BOURRE, M. Alain CURBELIÉ, M. François FARDAO, Mme Madeleine GARCIA, M. Thierry GIBOURET, M. Jean-Pierre GUITARD, Mlle Emilie MAZÉRAT, M. Patrice ROGER, M. Théodore SOULAT, Mme Patricia TILLET-HADDAD, Mme Conception VACHER.

Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE à M. Christian DUBOIS, M. Jean-Paul BOURRE à Mme Martine LECLERC, M. Alain CURBELIÉ à M. Bernard GIAT, Mme Madeleine GARCIA à Mme Marie-Hélène POMMIER, M. Thierry GIBOURET à Mme Marie-Jo PIVIER, M. Jean-Pierre GUITARD à Mme Françoise BÉZIAT, M. Patrice ROGER à Mme Bernadette VENTÉJOUX, Mme Patricia TILLET-HADDAD à M. Gilles CHAZAL, Mme Conception VACHER à Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE.

Madame le Maire constate le quorum.

III - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2011 (annexe n°1)

Le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité.

IV - SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

V - DÉCISIONS DU MAIRE (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) (annexe n° 2)

L'examen des décisions prises par le Maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

VI - COMMUNES ASSOCIÉES

VII - AFFAIRES SCOLAIRES

Numéro : **DL20110725-001**

Matière : 1.1.3 - Commande publique - Marchés publics - Services

Objet : **MARCHES DE TRANSPORTS SCOLAIRES (AVENANTS DE PROROGATION AU MARCHÉ DE TRANSPORTS DU 7 AOÛT 2008)**

Vu la délibération du 15 avril 2008 autorisant Madame le Maire à renouveler les marchés de transports scolaires,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juin 2011,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés signés le 7 août 2008 avec les entreprises MENU et MONEGER arrivent à leur terme le 31 août 2011. Ils avaient pour objet d'assurer à titre principal l'exécution du service public de transport scolaire, et accessoirement diverses rotations dans le cadre des activités périscolaires, des centres de loisirs ou de voyages occasionnels.

Il convient de proroger d'un an par avenants les lots 1 à 12 avant la mise en place du nouveau schéma départemental des déplacements en septembre 2012.

Le montant prévisionnel total des avenants au marché s'élève à 137 834.97 € H.T. pour l'année supplémentaire (voir annexe).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants à intervenir :

- pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - 8 - 10 et 11 avec l'entreprise MONEGER, et
- pour les lots 5 - 6 - 7 et 9 avec l'entreprise MENU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

**Reçu en Sous-Préfecture le
Affiché le**

VIII – INTERCOMMUNALITÉ

Numéro : **DL20110725-002**

Matière : 8.1 - Domaines de compétence par thèmes - Enseignement

Objet : **CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL DE CLASSES DE CM2**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a signé avec le Conseil Général de la Corrèze une convention dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2010-2014, prévoyant le développement des services de la Médiathèque Intercommunale de Haute-Corrèze.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Ussel - Meymac - Haute-Corrèze propose d'offrir chaque année scolaire, à toutes les classes de CM2 de son territoire, un transport aller-retour en car à la Médiathèque, qui tiendrait lieu de « déplacement - découverte » avant l'entrée au collège.

Madame le Maire ajoute que la Communauté de Communes Ussel - Meymac - Haute-Corrèze propose de rembourser à la Commune les frais de transport d'une visite de découverte pour chaque classe de CM2, par année scolaire, sur présentation de justificatifs. En contrepartie, la Commune d'Ussel veillera à faire respecter le fonctionnement du service scolaire de la médiathèque et à prendre en charge le remboursement des documents perdus ou détériorés. Ces dispositions feront l'objet d'une convention prenant effet à compter du 3 septembre 2011 et renouvelable annuellement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

**Reçu en Sous-Préfecture le 27 juillet 2011
Affiché le 28 juillet 2011**

Numéro : **DL20110725-003**
Matière : 5.7.1 - Institutions et Vie Politique - Intercommunalité

Objet : **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales demande au Préfet d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) en étroite concertation avec les élus du Département.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été destinataire, le 10 mai dernier, d'un courrier adressé par Monsieur le Préfet de la Corrèze à tous les maires, les présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et de syndicats intercommunaux concernés, faisant part du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (C.D.C.I.) le 3 mai 2011.

Ce projet est soumis pour avis de toutes les collectivités locales et tous leurs établissements publics concernés, qui disposent d'un délai de trois mois (à compter du 6 mai 2011) pour se prononcer sur les propositions qui concernent leur collectivité. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la collectivité sera réputé favorable.

Mme le Maire présente le calendrier défini pour l'examen de ce projet :

- mai, juin et juillet : consultation des assemblées délibérantes des communes et des EPCI concernés.
- 6 août 2011 : date limite pour que les collectivités délibèrent. Passé ce délai, leur avis sera réputé favorable.
- août, septembre, octobre, novembre et décembre : consultation de la CDCI sur les avis reçus des collectivités (deuxième quinzaine d'août). La CDCI disposera alors de quatre mois, à compter de cette saisine, pour se prononcer sur le projet de schéma.
- Deuxième quinzaine de décembre : réunion de la CDCI qui se prononce formellement sur le schéma départemental de coopération intercommunale.
- 31 décembre 2011 : date d'adoption du schéma.

Madame le Maire rappelle que ce calendrier, ainsi que la présentation du dispositif ont été présentés lors d'une réunion de travail des conseillers municipaux par M. Pierre BRAJOU, Directeur de l'Association des Maires de Corrèze.

Des informations complémentaires ont été données lors de la réunion d'échanges organisée le 21 juillet 2011 avec les élus communautaires du Pays d'Eygurande, au siège de la Communauté de Communes.

Madame le Maire expose que la ville d'Ussel est concernée par la proposition n° 12 du schéma (voir annexe) qui consiste à :

- fusionner les communautés de communes d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze et du Pays d'Eygurande,
- étendre le périmètre à la commune isolée de Saint-Angel,
- étendre le périmètre à commune isolée de Saint-Fréjoux,
- étendre le périmètre à la commune isolée de Courteix,

- intégrer la commune de Saint-Rémy au sein de cette communauté de communes issue de la fusion, qui est actuellement membre de la communauté de communes de Bugeat-Sornac « Millevaches au Cœur ».

La proposition de schéma ne sera pas seulement une évolution géographique mais impliquera la dissolution de syndicats (voir liste en annexe).

A l'heure actuelle, les compétences optionnelles n'ont pas été évoquées entre les communautés de communes, ni les conséquences financières qui en découleront.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :

- pour ou contre la fusion des communautés de communes d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze et du Pays d'Eygurande,
- pour ou contre l'extension du périmètre à la commune isolée de Saint-Angel,
- pour ou contre l'extension du périmètre à la commune isolée de Saint-Fréjoux,
- pour ou contre l'extension du périmètre à la commune isolée de Courteix,
- pour ou contre l'intégration de la commune de Saint-Rémy au sein de cette communauté de communes issue de la fusion, qui est actuellement membre de la communauté de communes de Bugeat-Sornac « Millevaches au Cœur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, se prononce défavorablement sur les propositions sus-citées, à la majorité (22 bulletins contre, 4 bulletins pour, 3 bulletins blancs).

**Reçu en Sous-Préfecture le 27 juillet 2011
Affiché le 28 juillet 2011**

IX - AFFAIRES GENERALES

Numéro : DL20110725-004
Matière : 7.1.5 - Finances Locales - Décisions budgétaires - Tarifs
Objet : **PROJET DE CREATION D'UN GUIDE DES MARCHES D'USSEL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune envisage la réalisation et l'impression d'un guide promotionnel des marchés d'Ussel.

Madame le Maire indique que la conception de ce guide sera effectuée en interne, par le service communication.

Le budget prévisionnel de l'impression est estimé à 3 250 € pour 6 000 exemplaires, après consultation de divers imprimeurs.

Afin de contribuer au financement de cette brochure, Madame le Maire souhaite proposer aux commerçants non sédentaires qui souhaitent y figurer de participer financièrement à hauteur de 20 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- de fixer le tarif de participation à ce guide à hauteur de 20 € par commerçant non sédentaire,
- de signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (29 voix pour, 1 abstention), adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le 27 juillet 2011

Affiché le 28 juillet 2011

X –COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE

Recrutements intervenus depuis le dernier Conseil Municipal dans les services de la Commune (dont services des Eaux et de l'Assainissement)

DATE RECRUTEMENT	GRADE	SERVICE	STATUT
16/07/2011	Auxiliaire de puériculture	Maison de l'Enfance	Contractuel art. 3, al. 1

L'ordre du jour ayant été épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21 h 15.



Fait et affiché en Mairie d'Ussel le 2 août 2011,

Le Maire,

Martine LECLERC